



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement <u>via ce lien</u> ☐

Cadre réservé à l'autorité ch	argée de l'examen au cas par cas				
Date de réception :					
Dossier complet le :					
N° d'enregistrement :					
Intitulé du projet					
Projet de réparation des quais du port du Vallon des Au	fes - 7ème arrondissement de Marseille (13)				
Trojet de reparation des quais du port du valion des Au	res - 7 eme anondissement de Maiseille (13)				
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire				
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire				
Identification du (ou des) maître(s) o	'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire				
	'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)				
Personne physique					
Personne physique					
Personne physique Nom					
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)				
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale				
Personne physique Nom Personne morale Dénomination METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)				
Personne physique Nom Personne morale Dénomination METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)				
Personne physique Nom Personne morale Dénomination METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE N° SIRET 2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)				

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou	Travaux de remise en état et de sécurisation des quais du port du Vallon des Auffes. Le projet fait l'objet d'un porter à connaissance en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement (rubriques IOTA n° 4.1.2.0 - Travaux en contact avec le milieu marin)

	existants.	Travaux en contact avec le milieu marin)
		un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Le projet fait-il l'objet d'u	une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
	☑ Oui ☐ Non	
4	Caractéristiques géne	
	Doivent être annexées au préser	nt formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	oris les éventuels travaux de démolition
	Les opérations envisagées sont réparation et la sécurisation des ouvrages portuaires.	localisées au niveau des quais du port du Vallon des Auffes et comprennent la quais du bassin portuaire. Il n'est prévu aucune modification d'emprise des
4.2	Objectifs du projet	
	L'objectif du projet est de mener Auffes dans un cadre de politiqu	r des travaux de remise en état et de sécurisation des quais du port du Vallon des ue d'entretien des ouvrages maritimes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les quais du port présentent des désordres ponctuels sur un linéaire d'environ 150 m. Ces désordres

correspondent à des banquettes cassées, des cassures du parement, des cavités, des disjointements, de la maçonnerie délitée ou encore des affouillements. Les désordres sont localisés dans l'eau et hors d'eau.	
Les travaux de réparation des quais sont séparées en 6 zones distinctes et comprennent : - Le traitement des affouillements par injection d'un coulis de béton et création de banquette parafouille en bétor	n ;

- La réalisation de masques en béton, armé ou non-armé, pour conforter et protéger le parement des quais, et reconstituer la tête d'un quai ;
- Le comblement des petites cavités par les pierres tombées ou par du béton, et le rejointement par mortier de la maçonnerie des quais.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les ouvrages portuaires feront l'ob d'entretien à court et moyen terme.	jet d'un contrôle régulier. Il n	'est pas prévu d'opération d	e maintenance ou

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-	Dossier	de	déc	laration	d'an	tériorit	é

- Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau

4.5	Dimensions et caractéristiques du	projet et	superficie	globale de	l'opération -	préciser
les	unités de mesure utilisées					

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Réparation des quais	150 m

4.6 Localisation du proje	4.6	Local	isatio	n du	pro	jet
---------------------------	-----	-------	--------	------	-----	-----

Localization du projet
Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit: PORT DU VALLON DES AUFFES
Localité : MARSEILLE
Code postal : 1 3 0 0 7 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 0 5 ° 2 1 ° 0 3 " 3 Lat.: 4 3 ° 1 7 ° 0 7 " 4
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
SCOT : Schéma de cohérence territoriale Aix-Marseille-Provence PLUi Marseille Provence
(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
☐ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui ☑ Non

4.7

^[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Concibilité anvisana			
n de réunir les informations néo	cessair	es pou	e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
es instructeurs, et vous référer e direction régionale.	notam	ment à	à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site d
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par c nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le port est situé : - A 750 m de la ZNIEFF terrestre de type II N°930012457 « Archip du Frioul, lles d'Endoume » - A 550 m de la ZNIEFF marine de type II N° 93M000046 « Herbie posidonies de la Baie du Prado ».
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		7ème arrondissement de Marseille (13)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		v	Le port est situé à 450 m de l'aire marine adjacente du Parc Natio des Calanques (FR3400010).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	V		Le port du Vallon des Auffes est situé dans le périmètre de protection du monument aux héros de l'armée d'Orient et des terres lointaines (localisé à 50 m du port).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		Y	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le port du Vallon des Auffes est situé à 1,3 km de la ZSC FR9301602 "Calanques et iles marseillaies - Cap Canaille et massif du grand Caunet" et à 1,3 km de la ZPS FR9312007 "Iles marseillaises - Cassidaigne".
D'un site classé ?	V		Le port du Vallon des Auffes appartient au site classé "Promenade de la Corniche à Marseille" (93C13006).

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		Y	
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		٧	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		v	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	V		L'opération concerne la réparation des quais du port. Les travaux seront effectués manuellement pour limiter la destruction et la dégradation des espèces. Les quais sont caractérisés par la présence de macro-algues dont les associations Dictyota dichotoma, Corallina elongata et Mesophyllum expansum. Aucune espèce protégée ou d'intérêt communautaire n'a été recensée dans le port du Vallon des Auffes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	Le projet se situe dans les limites administratives du port du Vallon des Auffes. Des mesures de protection de l'environnement seront prises pour limiter l'emprise des travaux à la stricte nécessité et éviter la dégradation du milieu aquatique. Un écran anti-MES sera positionné autour de la zone de chantier pour éviter la dégradation du milieu marin en périphérie des travaux, la dispersion d'une contamination accidentelle et contenir un éventuel panache de turbidité. Les habitats marins ne devraient pas être perturbés au-delà de l'écran anti-MES.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?	V		En phase de travaux les nuisances sonores (sous-marines) seront limitées. Les travaux générateurs de bruit seront de courte durée. En exploitation il n'y aura pas de modification par rapport à l'existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		v	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs.
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		En phase de travaux les vibrations (sous-marines) seront limitées. Les travaux générateurs de vibrations sont de courte durée. En exploitation, le projet n'induira aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		v	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau d'émissions lumineuses par rapport aux usages actuels.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Des nuisances seront générées par les engins de chantier durant les travaux (gaz de combustion).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
suo	Engendre-t-il des effluents ?		Ý	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Y	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Le port du Vallon des Auffes est situé dans le site classé "Promenade de la Corniche à Marseille". Les travaux dans le port de Vallon des Auffes visent à préserver le patrimoine architectural et culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		La réparation des quais du port du Vallon des Auffes vise à sécuris les ouvrages portuaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
□ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
Si oui, decrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
La description détaillée des travaux est précisée en annexe 8.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
Les mesures de protection de l'environnement sont précisées en annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant les objectifs du projet visant à réparer les quais du port du Vallon des Auffes.

Considérant que le projet doit faire l'objet d'un dossier d'incidences sur les milieux aquatiques au titre de la loi sur l'eau et d'une évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000.

Considérant les mesures de protection environnementale envisagées pour préserver la qualité du milieu aquatique, la biodiversité et les activités humaines lors des travaux de réhabilitation du port du Vallon des Auffes.

Nous estimons le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale qui n'apporterait pas plus d'informations concrètes et objectives.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet						
1	Annexe 8 : Description détaillée des travaux et mesures de protection de l'environnement	V				
2						
3						
4						
5						
		O a control				
1-11)	gagement et signature					
	ertifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertiner incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗌	ites				
Je ce	ertifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗌					
	VASSAL					
Prén	om Martine					
	ité du signataire Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence					
,	Page 11 # E					

Signature du (des) demandeur(s)

9

Fait le 2 9 0 6 2 0 2 3

13 / 13